



## 15ème législature

<b>Question N° : 27099</b>	De <b>Mme Aude Luquet</b> ( Mouvement Démocrate et apparentés - Seine-et-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition écologique et solidaire		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> > énergie et carburants	<b>Tête d'analyse</b> > Enfouissement du réseau électrique	<b>Analyse</b> > Enfouissement du réseau électrique.
Question publiée au JO le : <b>03/03/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Aude Luquet appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur la nécessité d'enfouir le réseau électrique français. A chaque tempête importante, des milliers de français se retrouvent privés d'électricité, le plus souvent à cause de la chute d'un arbre sur des lignes électriques aériennes. Sur les 12 derniers mois cela représente près d'un million de personnes touchées. Face à la multiplication des épisodes venteux et à l'augmentation de leur intensité, on peut craindre que les ruptures de câbles soient amenées à augmenter, tout comme le nombre de personnes impactées. La question de l'enfouissement du réseau électrique se pose alors. La France est loin de certains voisins européens puisque 47 % des lignes basse tension sont enfouies, contre 89 % en Allemagne et 100 % pour les Pays-Bas. Ainsi elle lui demande si la France entend améliorer son taux d'enfouissement du réseau électrique et dans quels délais.